Le Devoir



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 23 août 2018, a adopté les règlements suivants :

RCG 18-026

Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

RCG 18-028

Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

RCG 18-029

Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de

Tous ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 21 septembre 2018. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.gc.ca/reglements

la réalisation de logements sociaux et communautaires

Fait à Montréal, le 27 septembre 2018

Le greffier de la Ville, Yves Saindon, avocat